

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20251215-D-40-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 décembre 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, M. Pierre ARTAUX, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Séverine CHARLOT, Mme Fabienne LEMOINE.

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Christian CHAUSSALET
- M. Gilles GARDIENNET à M. Bruno BIDOYEN
- M. Romain MUNIER à Mme Lucie REYNAUD
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONDANTS ROUTIERS

40/2025

CONSIDÉRANT que dans le cadre du dispositif viabilité hivernal, les agents communaux sont amenés à s'approvisionner ponctuellement en fondants routiers auprès des services départementaux afin de garantir l'accessibilité et la sécurité routière de la voirie communale et que cette mise à disposition fait l'objet d'une facturation par les services du Département.

CONSIDÉRANT que le Département de Haute-Saône souhaite formaliser cette mise à disposition de fondants routiers par le biais d'une convention pour une durée de 4 mois du 15 novembre 2025 au 30 avril 2026, stipulant les modalités financières et techniques relatives à cette éventuelle mise à disposition.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité d'activité et de déplacements en période hivernale, Le Maire propose de conventionner avec le Département de Haute-Saône pour la mise à disposition de fondants routiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer la convention cadre de mise à disposition de fondants routiers du Département de Haute-Saône, ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à l'approvisionnement de fondants routiers auprès des services départementaux, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **16 décembre 2025**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **16 décembre 2025**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

